

COMMUNE DE SUZE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SÉANCE DU 18/06/2026

A Suze, le jeudi 18 juin 2026, à 20 heures 30 minutes, l'Assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de Suze, sous la présidence de Fabien LOMBARD, maire.

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 1

Absents : 1

Quorum : 6 présents

Date de la convocation :
12/06/2026

Membres présents :

Fabien LOMBARD, Simon THOME, Sophie FOURQUIN, Marielle GAUTHIER, Flavie BRAUX, Olivier MOREL, Serge KRIER, Catherine MONOD, Cathy ROLLAND

Membres excusés et représentés par pouvoir :

François LE PAGE (donne pouvoir à : Fabien LOMBARD)

Membre Absent : Benoît LEMPEREUR

A été nommé secrétaire de séance : Cathy ROLLAND

DCM20260618-02 : Comité consultatif d'action sociale : modification de la délibération du 2 avril 2026

Le maire expose qu'il convient de modifier la délibération du 2 avril 2026 après appel à candidatures lancé auprès de shabitants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2143-2, qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces Comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque Comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les Comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des membres du Comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Le Comité Consultatif d'Action Sociale a pour mission de rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales et de proposer des événements en faveur, notamment des

personnes âgées (colis de Noël, repas etc) qui devront être votés par le Conseil municipal.

Considérant qu'il est souhaitable de créer un Comité Consultatif d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1. D'instituer un Comité Consultatif d'Action Sociale pour la durée du présent mandat;
2. De fixer sa composition à 17 membres dont 6 non élus ;
3. De nommer en tant qu'élus : Fabien LOMBARD, Marielle GAUTHIER, Catherine MONOD et Cathy SAYN ;
4. De nommer en tant que membres non élus Pascaline BRICCA, Robert GAUTHIER, Claire ALAUZEN, Bérangère DRIAY ;
5. De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet d'action sociale de la commune.
6. De préciser que les réunions du Comité Consultatif d'action sociale ne sont pas publiques.
7. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 Pl. de Verdun, BP 1135,38022 Grenoble Cedex) ou par télérecours (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délais de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Cathy ROLLAND

Le Maire, Fabien LOMBARD

